



DÉPARTEMENT DU CALVADOS

POS initial approuvé le 27.05 /1980

RÉVISION N° 1 approuvée le 15.02 /1999

Modification n° 1	28.02 /2000
Modification n° 2	24.11 /2003
Modification n° 3	25.09 /2006
Modification n° 4	19.11 /2007
Révision simplifiée n° 1	19.11 /2007

Élaboration du PLU

APPROBATION

vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal
en date du : **24 février 2014**

LE MAIRE
Monsieur Colin SUEUR

2a - Projet d'Aménagement et de Développement Durables

**AGENCE
SCHNEIDER**



42 AVENUE DU 6 JUIN
BP 13030
14 017 CAEN CEDEX 2
T : 02 31 35 49 60
F : 02 31 35 49 61
accueil@agence-schneider.fr



SOMMAIRE

1 - PORTÉE ET CONTENU RÉGLEMENTAIRE du PADD	p.5
2- LES OBJECTIFS COMMUNAUX	p.7
3- LES ORIENTATIONS d'urbanisme et d'aménagement	p.13





1- PORTÉE ET CONTENU RÉGLEMENTAIRE du PADD

ARTICLE L123-1-3 – Contenu du PADD

«Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.»

Ainsi, le P.A.D.D. présente la vision stratégique que le Conseil Municipal a de l'avenir de son territoire.

Il explicite les choix, orientations et prescriptions qui seront déclinés dans les autres pièces du PLU, à savoir : les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le règlement (écrit et graphique).

Il propose un horizon à 15 à 20 ans et engage la planification sur la commune, jusqu'à sa prochaine révision.

Il se doit d'être compatible avec les plans et programmes de niveau supérieur que sont en particulier le SCoT de CAEN METROPOLE, le PLH et le PDU DE CAEN-LA-MER ;

Les outils d'urbanisme opérationnels, tels que les ZAC devront être compatibles avec ses orientations.



2- LES OBJECTIFS COMMUNAUX

**Un projet pour une nouvelle étape de la mutation urbaine
de cette partie de l'agglomération caennaise**

p.8

**Un projet urbain au service d'une ville multiple,
hospitalière et solidaire**

p.10



- 2.1 -

Un projet pour une nouvelle étape de la mutation urbaine de cette partie de l'agglomération caennaise

Suite à la fermeture de la SMN, la commune de Colombelles, avec le soutien de CAEN-LA-MER (alors District du Grand Caen) a fait le choix d'un projet ambitieux de restructuration urbaine, pour pallier à la fin de ce qui avait été le cœur vivant de la commune pendant un siècle et retrouver une identité sociale et urbaine au sein de l'agglomération caennaise.

Ce choix va engager une mutation profonde des modes d'urbanisation sur la commune.

Il conduira, dès le début des années 2000, à la mise en œuvre d'objectifs propres au développement durable d'un territoire :

Développer une nouvelle urbanité.

Prenant en compte les conséquences sociales et territoriales de la fermeture de l'usine, Colombelles a engagé une profonde mutation urbaine, tant sur la Ville que sur le Plateau, dès le début des années 2000.

Ville populaire, elle a fait le choix d'une politique d'hospitalité urbaine fondée sur la solidarité sociale, l'animation urbaine et la mixité fonctionnelle.

La mise en œuvre de cette politique a été conduite avec l'ANRU en ce qui concerne la (seconde) reconstruction du centre-ville, et avec l'outil d'aménagement de l'agglomération caennaise (Normandie Aménagement) en ce qui concerne la création de nouveaux quartiers d'habitat et de parcs économiques dans les espaces laissés vacants par la SMN.

Amorcée depuis une quinzaine d'année, cette politique qui vise à refonder le vivre ensemble sur la ville et à y renouveler les formes urbaines sera poursuivie dans le cadre du PLU. Ainsi :

- la réurbanisation du Plateau qui offre des opportunités pour la création de nouveaux liens urbains entre les différents quartiers de la commune sera poursuivie, en cohérence avec le redéploiement urbain que l'agglomération caennaise projette sur la vallée de l'Orne.
- la restructuration des îlots du centre-ville qui se composent de petits logements individuels de plain-pied sera engagée au service de plus d'intensité urbaine ,

Restructurer les friches industrielles

Dès le démantèlement de l'usine, sa reconversion est projetée pour redonner vie à ce plateau qui domine Caen et borde l'Orne. La démolition et la dépollution du site sont engagées. Un projet paysager est imaginé par l'Architecte Dominique Perrault et des plantations initiées sur le site.

Trois ZAC seront créées dans la décennie suivante.

Aujourd'hui, se pose la question du devenir des symboles qui ont été préservés de la démolition, la grande Halle et le Réfrigérant, sur ce site idéal pour l'accueil d'un équipement d'envergure métropolitaine.

Le carroyage de plantations n'a pas eu toute la réussite espérée, mais l'allée Cavalière structure dorénavant le paysage du Plateau.

Sur les 150 hectares à restructurer à l'ouest de la RD513, la moitié est aujourd'hui aménagée ou en passe d'être ; Une ferme solaire devrait prochainement voir le jour sur les 20 hectares du «grand pré» qui correspondent à une partie du site qu'il eut été complexe de réurbaniser.

Une seconde étape peut s'engager.

Elle s'inscrit dans l'ambition métropolitaine de la capitale régionale, que portent les projets à l'étude pour le devenir de la vallée entre la presqu'île de Caen et la mer.

Elle sera conduite dans le cadre d'un projet urbain qui réaffirme la volonté communale de poursuivre l'expérimentation urbaine pour aménager et faire vivre une ville multiple, hospitalière et solidaire et qui ajoute deux objectifs aux précédents :

Refonder la mobilité sur la commune ;

Elle est indispensable à la mise en place des nouveaux liens urbains qui contribueront à la réduction des ruptures territoriales mais aussi des fractures sociales, actuelles.

Elle supposera que soient apportées, en priorité, des solutions aux enjeux routiers qui limitent les déplacements inter-quartiers et elle inscrira Colombelles dans son environnement métropolitain, dans le cadre de la nouvelle mobilité durable promue par le PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN DE CAEN-LE-MER (P.D.U.).

Elle s'entend, aussi comme l'accessibilité aux réseaux numériques à très haut débit.

Construire le paysage de demain ;

Le paysage est envisagé comme un outil au service de la création d'une ambiance urbaine particulière qui tient moins à la présence de constructions (qui peuvent être, suivant les sites, plus ou moins denses ou aux typologies architecturales plus ou moins variées), qu'à la reconnaissance, par ceux qui les fréquentent, de « l'esprit du lieu ».

La construction de cette cohérence paysagère, au service de l'identité communale, s'appuiera sur les composantes topographiques, végétales et environnementales du territoire ainsi que sur celles issues de son histoire.

Elle sera surtout le résultat de la qualité paysagère et architecturale que la commune continuera de promouvoir pour les projets urbains à venir.

Ce projet d'aménagement et de développement durables repose ainsi sur des objectifs (et des orientations détaillées ci-après) qui auront pour conséquence la modération de la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain au sein de l'agglomération caennaise et au-delà au sein de l'aire urbaine :

- ***ils visent à une réurbanisation progressive du plateau industriel, malgré les contraintes techniques et financières que cela suppose, soit la mobilisation de plusieurs dizaines d'hectares aux portes de Caen ;***
- ***ils conduisent à une ambitieuse politique de l'habitat qui produira des parcs de logements dont la densité sera au moins égale à 30 logements par hectare, comme le préconise le PLH, soit trois fois supérieure aux parcs pavillonnaires construits tout autour de Caen ;***
- ***ils promeuvent une mixité urbaine, source d'intensité urbaine qui aura pour corollaire une nette réduction de la consommation de l'espace par l'urbanisation à l'échelle de Caen-la-Mer***
- ***ils promeuvent une mobilité durable qui permet la mise en oeuvre de quartiers mixtes et denses à proximité des transports en commun et des grands axes de communication ;***

Un projet urbain au service d'une ville multiple, hospitalière et solidaire

Ce projet urbain, comme tout projet urbain ambitieux s'inscrit dans une démarche pleine d'embûches et d'aléas (qu'ils soient dus à des sols très encombrés sur le plateau, aux vicissitudes et opportunités économiques ou aux évolutions sociétales) qui imposent suffisamment de flexibilité dans les choix de programmation pour adapter et réorienter en continu l'urbanisation.

Pour autant, les orientations du Projet porté par la commune donneront corps aux valeurs qui fondent sa politique sociale : elles affirment la nécessité de poursuivre l'aménagement de lieux de vie qui répondent tant aux besoins métropolitains qu'à ceux de la population communale.

Elles visent à la construction d'une ville hospitalière pour les ménages populaires, d'une ville intense qui combine multiplicité, densité, mobilité et flexibilité, dans un paysage renouvelé et ouvert sur la vallée de l'Orne, épine dorsale du développement métropolitain à venir.

Aussi, les orientations proposées font le pari d'une mixité urbaine qui se construira au fil des besoins et des opportunités. Elles ne fixent pas de cadre programmatique trop précis aux espaces à urbaniser (seconde partie du Plateau, extension de Lazzaro), pariant sur la mixité fonctionnelle et la densité urbaine. Mais elles ordonnent le grand réseau des mobilités et précisent les fondements de l'armature paysagère à déployer.

Croissance des parcs de logements :

rappels des programmations en cours et projections à long terme

Les trois opérations d'aménagement engagées cette dernière décennie vont se poursuivre dans la première phase de mise en œuvre du PLU :

- la restructuration «ANRU» du centre-ville s'achèvera en 2015 ;
- la ZAC LIBERA accueillera environ 350 nouveaux logements entre 2012 et 2020 ;
- la ZAC JEAN JAURÈS accueillera environ 700 nouveaux logements entre 2012 et 2025 ;

S'y ajoute, la restructuration de l'ancien site SUPER U dans le centre ville, qui accueillera environ 200 nouveaux logements entre 2012 et 2015.

Ce sont ainsi 1250 logements qui sont programmés à partir de 2012 (dont 1/3 sont en construction ou construits fin 2013), ce qui devrait conduire la population communale à franchir le seuil des 6000 habitants dès 2015.

La production projetée entre 2015 et 2025 est dès à présent de l'ordre d'un millier de logements entre le solde des ZAC en cours, les projets d'extension ou de densification urbaine envisagée sur la ville ou dans le cadre de l'urbanisation de quartiers mixtes sur la Pointe du Plateau. Elle pourrait porter la population communale à environ 7500 habitants vers 2025, pour la première phase de mise en œuvre du PLU.

Dans une seconde phase, des parcs de logements pourront être développés sur les 17Ha du secteur dit « les Abords du Plateau» au sud de la ZAC Jean Jaurès (soit au moins 500 logements) et dans le cadre de quartiers mixtes au sud-ouest du Plateau (zone 1AUw) ou en lisière avec Giberville (dans le cadre du projet d'agglomération). Leur quantité n'est pas connue à ce jour, elle dépendra de l'équilibre qui sera retenu entre logements, activités et équipements.

Ainsi, les perspectives associées à cette seconde étape d'urbanisation du territoire communal, qui reste à ce stade peu précises tant en terme de quantité de logements qu'en terme de vitesse d'urbanisation (celle-ci dépendant fortement de la conjoncture économique globale et de la

dynamique de l'agglomération caennaise), laissent penser que la population pourrait alors se rapprocher des 10 000 habitants, dans l'hypothèse où le logement deviendrait dominant. Elle n'a d'intérêt, à ce jour, que pour penser la cohérence des infrastructures de déplacements et de paysages, à initier dès à présent dans les choix d'urbanisation.

Solidarité sociale et équilibre des parcs de logements

La mise en œuvre des choix d'hospitalité et de solidarité qui fondent la politique communale, conduira à poursuivre la politique de création de logements et d'hébergements en faveur des ménages populaires, avec une forte exigence architecturale et urbanistique.

Ainsi, il sera visé et maintenu un taux d'environ 40 % de logements sociaux sur la commune et la part des logements sociaux sera préservée sur la Cité du Plateau.

Cette politique d'offre de logements est indissociable de la gestion urbaine de proximité, aujourd'hui mise en place sur l'ensemble du parc social et que la commune souhaite étendre aux copropriétés privées. Initiée dans le cadre de la rénovation urbaine du centre-ville, elle vise à pérenniser les investissements urbains, à mieux coordonner les interventions des acteurs qui concourent à la qualité du cadre de vie et à accompagner la mise en service des nouveaux quartiers. C'est une gestion urbaine durable qui intervient sur des aspects très divers du cadre de vie : la gestion des déchets, l'entretien des espaces verts et jardins, la gestion des interfaces entre les espaces publics et les espaces collectifs gérés par les bailleurs sociaux, l'accueil des parties communes, l'éducation citoyenne, le repérage des fragilités sociales, etc.

Elle développe une expertise qui nourrira les choix urbains et architecturaux des quartiers à venir et va conduire à une gestion plus précise de la politique de peuplement dans le parc social.

Rappels des orientations portées par la révision du PLH de CAEN LA MER (et au-delà le SCoT de CAEN METROPOLE) :

- Une mixité à l'échelle de la commune basée sur l'équilibre suivant : Collectif 30% / Intermédiaire 40% / individuel 30% et pas plus de 30% d'individuel ;
- Un développement de l'offre sociale en programmant à l'échelle de la commune au moins 30% pour le locatif social et 25% pour l'accession sociale, avec un minimum de 25% de logements locatifs sociaux pour toute opération portant sur un terrain de plus de 1ha ;
- Une densité d'urbanisation moyenne au moins égale à 31 logements à l'hectare tant à l'échelle de la commune que de toute opération portant sur plus d'un hectare ;

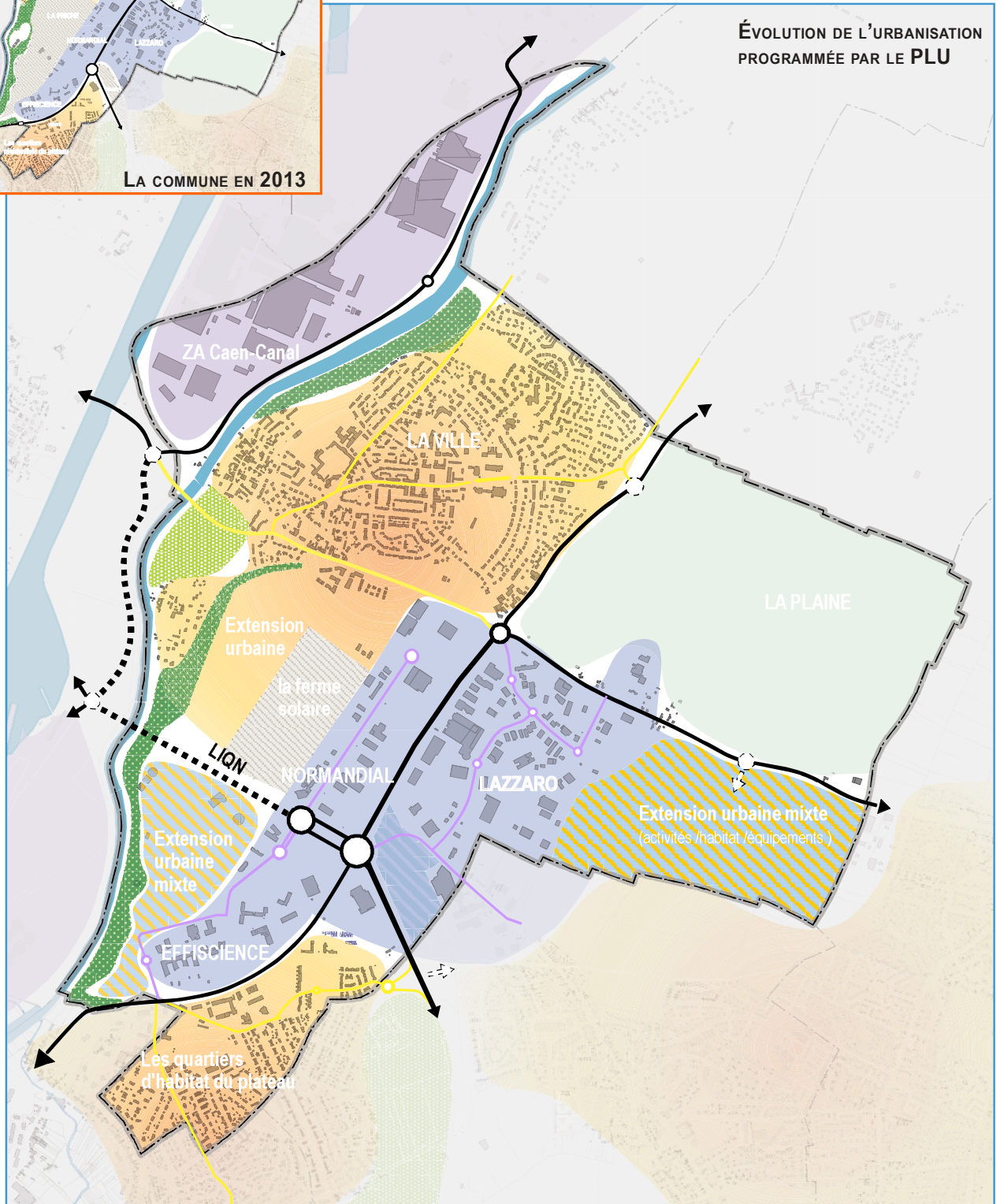
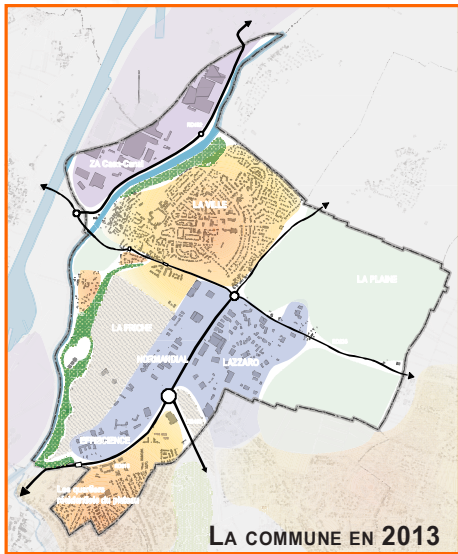


3 - LES ORIENTATIONS d'urbanisme et d'aménagement

<u>Orientation 1 : <i>Participer au défi métropolitain</i></u>	p.15
<u>Orientation 2 : <i>Faciliter la mobilité de chacun</i></u>	p.21
<u>Orientation 3 : <i>Construire le paysage de demain</i></u>	p.33



Évolution de l'urbanisation à long terme



Orientation 1 :

Participer au défi métropolitain

Expérimenter une nouvelle urbanité au nord-est de Caen

Inscrire la réurbanisation à venir de l'ancien site industriel dans l'ambition métropolitaine de l'agglomération caennaise.

A ce stade du développement communal, la réurbanisation de la partie ouest de l'ancien site industriel sera étudiée. Elle soulève un ensemble de questions auxquelles les orientations d'aménagement qui suivent apporteront une première réponse. Ces questions concernent la destination des espaces à réinvestir, les infrastructures à venir et, corollairement, le phasage de l'urbanisation.

La réponse apportée devra être cohérente avec les choix d'urbanisation qui seront faits pour la presqu'île (et leur échéance). Elle prendra en compte les besoins d'infrastructures à produire pour assurer la liaison de ces espaces avec la ville et ses équipements d'une part, avec la RD513 et les quartiers qui la bordent d'autre part. Elle mettra en oeuvre la «ville hospitalière et solidaire» que la commune de Colombelles souhaite construire.

Ainsi :

- La partie sud du plateau (dite «Pointe du Plateau») pourra être urbanisée dans une première phase puisqu'elle est immédiatement accessible et desservie par les réseaux depuis le carrefour des grands Bureaux. Du fait des liens qui seront développés avec les deux quartiers urbains comprenant des équipements collectifs : le centre-ville par le quartier Jean Jaurès au nord-est ou la cité du plateau par Libera au sud-est, sa programmation pourra comprendre des parcs de logements en complément des activités tertiaires et des grands équipements initialement prévus par la ZAC dite «Campus Technologique» ;
- Quant au secteur nord-ouest, dit «Abords du Plateau», il ne pourra l'être que lorsque les nouvelles infrastructures programmées (voir ci-après) le relieront aux autres quartiers communaux, assurant ainsi l'insertion urbaine qui, combinée à ses atouts paysagers lui donnera une certaine attractivité.

Les nouveaux programmes de logements seront mis en oeuvre dans le cadre fixé par le PLH de Caen-la-Mer et les orientations du SCoT de Caen Métropole (en particulier en ce qui concerne la mixité des parcs de logements). La densité résidentielle imposée par les coûts de la réurbanisation sera équilibrée par la qualité des dessertes et de l'armature paysagère.

L'expérimentation architecturale sera poursuivie avec pour objectif la production de logements «low-cost», c'est-à-dire qui répondent aux défis sociaux et environnementaux en réduisant les coûts d'usage et d'entretien pour ceux qui les habitent.

Profiter de la réurbanisation du Plateau pour construire de nouveaux liens tant physiques que paysagers

- **entre les quartiers de Colombelles**

Colombelles présente à ce jour une fragmentation urbaine, que l'urbanisation de la partie ouest de l'ancien site industriel permettra de réduire si ce n'est, supprimer. Cet enjeu est majeur dans un contexte où un prolongement de la LIQN qui n'intégrerait pas les franchissements nord-sud et qui ne conduirait pas à un réaménagement de la RD226, aggraverait la situation actuelle.



Ainsi, les urbanisations et aménagements à venir produiront de nouvelles coutures urbaines de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès d'une part, de la section sud de la RD513 d'autre part. Ils intégreront de nouvelles infrastructures (routières ou/et pour les modes doux de déplacement) qui relieront le centre-ville actuel avec le quartier Jean Jaurès, le quartier Jean Jaurès avec Effiscience, et Effiscience-Normandial avec Libéra. Ils tireront le meilleur parti des infrastructures paysagères comme l'allée Cavalière ou les alignements d'arbres de Libéra et en aménageront de nouvelles.

La création de la LIQN permettra le réaménagement de la RD226 afin qu'elle ne soit plus l'artère qui divise la ville, mais l'avenue aménagée pour les modes doux de déplacements, que bordent une urbanisation revalorisée (au nord) et densifiée, qui permettra l'émergence d'une nouvelle vie urbaine de part et d'autre de la voie.

Ainsi, la bipolarité qui caractérise aujourd'hui la ville sera supprimée.

- **avec la Vallée de l'Orne**

A présent, le plateau et sa corniche n'entretiennent que des liens visuels diffus avec la vallée de l'Orne (et quasiment aucun vers l'ouest, depuis l'allée Cavalière).

Le dégagement d'axes de vue (comme celui qui existe depuis la pointe du plateau), en complément de la mise en oeuvre de nouvelles infrastructures aura un rôle majeur pour la cohésion urbaine et paysagère de cette partie de l'agglomération promise à un nouvel avenir.

De nouveaux liens visuels pourront être ouverts, en fonction de la destination des espaces qui seront réurbanisés sur l'ancien site industriel ou sur la presqu'île, en complément de celui que la LIQN ouvrira depuis l'axe central du plateau.

De plus, la commune hérite de son histoire industrielle une emprise ferroviaire (et quelques éléments d'infrastructures) qui de la vallée rejoint le Plateau. Elle sera préservée pour permettre à nouveau, dans le cadre du projet d'aménagement de la presqu'île, un lien structurant entre le Plateau et le centre de Caen.

Accueillir de nouveaux équipements métropolitains

La commune dispose d'espaces et de vestiges (Pointe du Plateau / Grand pré du Réfrigérant et de la Grande Halle / abords de la RD513) qui peuvent, du fait de leurs atouts différents et multiples, retrouver une place dans la ville en recevant de nouveaux équipements structurants ou de nouvelles infrastructures.

L'échéance et les conditions de leur réaffectation étant incertaines, les projets d'aménagement alentours préserveront leurs bonnes conditions de desserte, leurs continuités foncières (en particulier le long de la RD513) et organiseront les transitions paysagères nécessaires à la qualité des paysages urbains. Ils pourront ainsi, en première phase faire partie des espaces d'accompagnement des différents projets.

Inscrire l'extension de Lazzaro dans un projet global qui organise la croissance de l'agglomération caennaise entre Colombelles, Cuverville et Giberville

L'extension de LAZZARO répondra tout d'abord au besoin d'espaces pour l'implantation d'entreprises artisanales ou de PME qui contribuent à la dynamique d'agglomération, sur du foncier à coût maîtrisé et à proximité du réseau routier structurant.

Au-delà, le projet d'aménagement de la partie de la commune qui s'étend entre la RD226 et la limite communale avec Giberville (soit une cinquantaine d'hectares) s'inscrira, dans le vaste ensemble d'une centaine d'hectares dont Caen-la-Mer étudie l'aménagement, vu son ampleur et son importance à l'échelle de l'agglomération caennaise.

Il mettra en oeuvre une mixité fonctionnelle variable en fonction des besoins et transitions urbaines à organiser avec les quartiers d'habitat ou d'activités voisins.

Une attention particulière sera portée à la maîtrise de la densité.

- Pour l'habitat, celle-ci répondra aux orientations du PLH.
- Pour les parcs d'activité économique, elle conduira à une réduction de la part prise par l'espace public de desserte (réduction des ratios tels qu'ils existent sur Normandial ou sur Lazzaro) ; en contrepoint un réseau de desserte par les modes doux de transport sera mis en place à l'échelle de tout l'espace dont l'urbanisation est projetée ainsi qu'une armature paysagère intégrant les dispositifs de gestion des eaux pluviales.

Préserver l'intégrité du quart nord-est de la commune

L'aire urbaine caennaise, dans le cadre de son Schéma de Cohérence Territoriale, a réservé deux sites à de grands projets métropolitains, dont l'un est ce vaste espace de plaine pour partie situé sur Colombelles.

En conséquence, le PLU lui réservera une stricte occupation agricole dans l'attente d'un projet à son échelle.



Poursuivre la rénovation urbaine initiée au centre-ville et la mise en valeur du cadre de vie des différents quartiers

Poursuivre l'adaptation du centre-ville

Le PLU permettra une seconde évolution du centre-ville, la rénovation urbaine conduite dans le cadre des financements ANRU se terminant.

Ainsi :

- Dans les secteurs situés entre les pôles d'équipements collectifs (place Aristide Briand / Place François Mitterrand) et la future avenue Jean Jaurès, la restructuration de parcs de logements sociaux ou d'îlots de constructions vétustes sera étudiée pour développer plus de mixité urbaine. Seront concernés, dans une première étape, les îlots situés autour de la mairie et celui que bordent les rues Jean Jaurès et Émile Dumas.
- L'évolution du tracé de la RD513 le long de la frange est du centre-ville engagera à l'évolution de la densité, de la mixité et corollairement, du paysage des quartiers qui bordent la voie actuelle. La restructuration du site de l'ancien SUPER U est, dans ce cadre, une première étape. La mise en œuvre d'un parc relais en entrée de ville, au bout d'une nouvelle desserte par les transports en commun devra être prise en compte.
- Après l'aménagement de la LIQN, le réaménagement des abords de la rue Jaurès nécessitera la reconfiguration des accès nord-sud et ainsi la création de nouveaux axes de déplacement. De nouveaux liens entre les quartiers en devenir de part et d'autre de la rue Jean Jaurès pourront être envisagés à travers l'actuel site sportif.

Aménager une «ville intense» de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès

Les nouveaux quartiers sud et sud-ouest viendront faire ville avec le centre reconstruit, grâce à une nouvelle densité et mixité résidentielle, mais aussi grâce à la mise en place d'une nouvelle hiérarchisation du réseau de desserte. Cette dernière résultera autant de l'aménagement d'axes de déplacement nord/sud que de la nouvelle place donnée aux modes doux de déplacement.

Les projets urbains (puis architecturaux) doteront les nouveaux quartiers d'une identité et d'une contemporanéité forte.

Ils réserveront aux modes doux de déplacement, une place prépondérante et, parallèlement assureront une hiérarchisation claire de la structure de desserte.

La densité résidentielle sera contrebalancée par la qualité des espaces en lien avec les logements (balcons, terrasses, jardins, espaces verts partagés, ...).

Préserver la mixité sociale sur la Cité du Plateau

La cité du Plateau est aujourd'hui très attractive vu sa situation au sein de l'agglomération caennaise. Au-delà de la typicité de son paysage, elle est toujours un quartier urbain qui accueille des ménages aux revenus différents, dans des parcs de logements locatifs ou en propriété.

Le projet retient d'y préserver cette mixité sociale qui fait sa richesse en y maintenant le parc social et en préservant sa composition urbaine et paysagère particulière.

Aménager l'espace public pour la quiétude des quartiers résidentiels

Le projet vise à organiser une ville dense et active. Cette nouvelle intensité urbaine engage à une juste hiérarchisation des trafics dans les unités résidentielles afin de pacifier la circulation, de sécuriser les déplacements à pied ou en vélo, et de limiter les nuisances sonores.

Donner toute leur place aux modes doux de déplacements supposera ainsi que chaque projet d'aménagement ou de restructuration urbaine reconsidère la priorité donnée au trafic automobile lors du dessin des espaces et aménagements collectifs, par le traitement des entrées de quartiers, la réduction des emprises de chaussée, l'élargissement des emprises pour les piétons et cyclistes, la place laissée au stationnement, etc.

Cette nouvelle approche conduira à systématiser la mise en place de réseau cyclo-pédestre lors de l'aménagement ou de la restructuration des quartiers (qu'ils soient à dominante d'habitat ou d'entreprises) et à réduire en conséquence la place des automobiles sur l'espace public.

Ainsi :

- **Dans les quartiers existants :**

Les aménagements urbains à venir affirmeront la hiérarchie des voies au coeur des unités résidentielles afin de limiter les flux de transit et de donner la priorité aux piétons et aux cyclistes. Ils conduiront à limiter la vitesse de circulation et à reconfigurer la place laissée au stationnement automobile sur l'espace public (en encourageant en particulier la mise en œuvre de stationnement non clos sur les parcelles dans les quartiers pavillonnaires).

- **Dans les nouveaux quartiers :**

Leur plan d'aménagement proposera une hiérarchisation des voies compatibles avec les orientations sur la mobilité durable qui suivent. Ils devront développer de nombreux liens avec les quartiers voisins pour faciliter les déplacements à pied ou en vélo et la convivialité. Il déterminera la juste place du parc automobile par la mise en œuvre d'espaces partagés, de quartiers sans voiture, etc.





Orientation 2 :

Faciliter la mobilité de chacun

L'importance des projets d'urbanisation (ou de réurbanisation) sur la commune est une chance pour la mise en œuvre d'une mobilité durable.

Elle offre l'opportunité de mettre en place une nouvelle façon de se déplacer, ce qui réduira la part des déplacements en voiture, facilitera la mobilité des plus modestes, et diminuera les pollutions et leurs incidences sur l'environnement.

Cette mobilité durable résultera de la création d'infrastructures adaptées aux transports en commun et aux déplacements à pied et en vélo, grâce à une nouvelle façon de penser l'urbanisation. Elle supposera que les transports en commun (au-delà de ceux qui desservent la commune) se fiabilisent, et que les déplacements à pied ou en vélo soient directs et sécurisés. Elle imposera que ces infrastructures soient mises en place pour que le contingentement du stationnement automobile trouve sa pertinence. Elle engagera à organiser la hiérarchisation des réseaux qu'ils soient routiers ou cyclables et à revoir l'aménagement de leurs carrefours.

Permettre le déploiement d'une nouvelle desserte par les transports en commun (à moyen et long terme)

Améliorer la desserte inter-quartier à l'échelle de la commune

Pour atteindre un objectif majeur : réduire les ruptures urbaines et faciliter les échanges vers les pôles d'emploi ou d'équipements, depuis tous les quartiers d'habitat de la commune, l'amélioration de la desserte sera nécessaire :

- des quartiers du Plateau et de Libera vers le centre-ville de Colombelles,
- vers le pôle commercial de Libéra,
- vers les zones d'activités économiques (en prenant en compte l'actuelle desserte collective privée assurée sur la zone Renault Trucks).

Elle s'envisagera en concertation avec Viacités, pour que soient reconsidérés, et la desserte et le tracé des lignes existantes, parallèlement au développement de l'urbanisation (et de la densité).

Améliorer la desserte inter-quartier à l'échelle de l'agglomération caennaise

La construction métropolitaine pose deux questions, d'échelle et de temporalité différentes.

La première concerne à court et moyen terme les liens entre la commune de Colombelles et la ville de Caen dans le cadre du fonctionnement actuel, la seconde, à plus long terme, celle des liens entre la presqu'île et le Plateau. Elles se déclinent, à ce stade du développement urbain en plusieurs hypothèses.

Deux hypothèses de desserte sont illustrées ci-après.

> Préserver une possible desserte en transport en commun par l'ancienne emprise ferroviaire

Dans l'attente des décisions quant à l'urbanisation de la presqu'île, l'emprise ferroviaire sera préservée jusqu'à l'avenue Jean Jaurès.

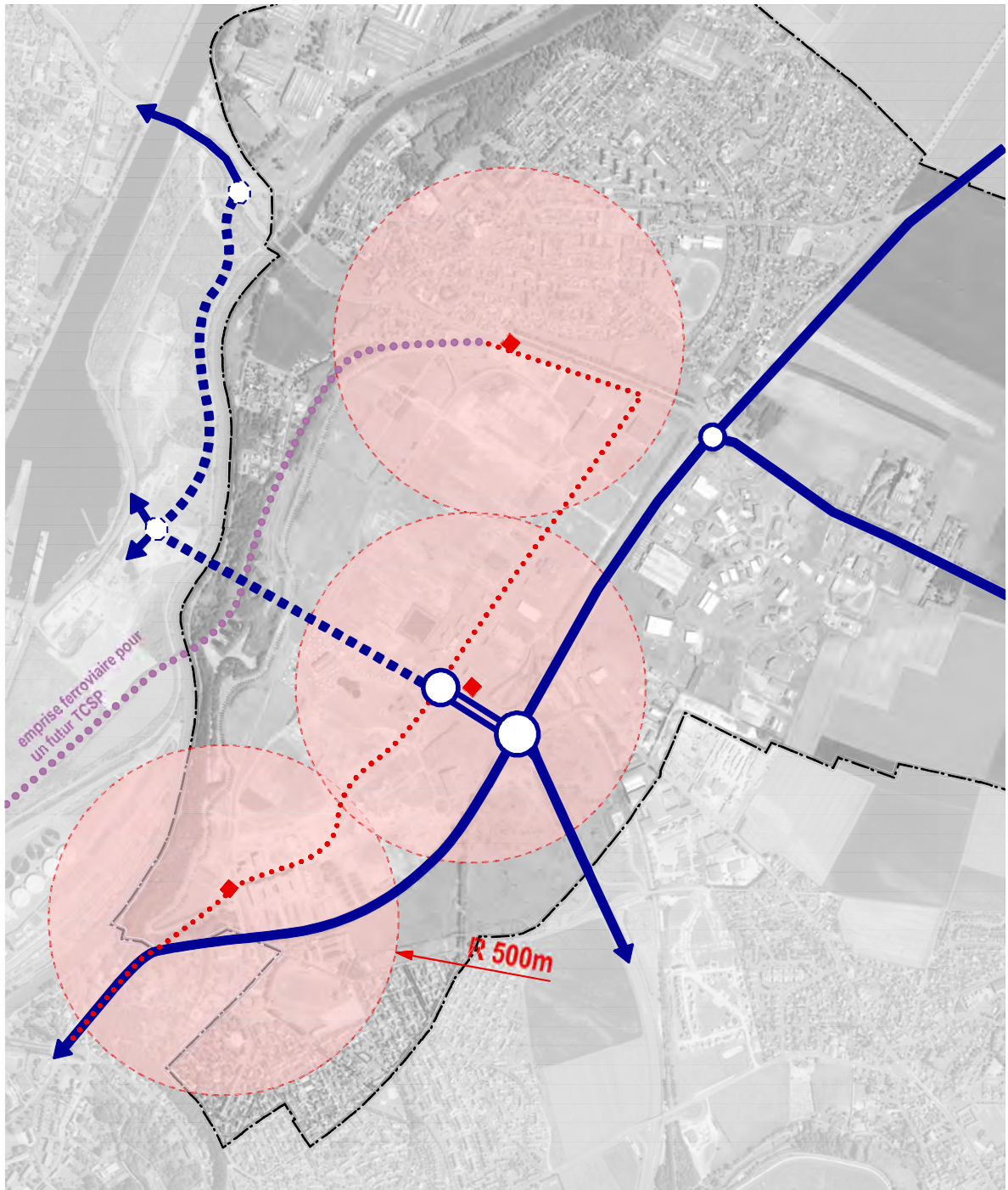
> Renforcer la desserte en transport en commun le long de la RD513

Pour le déploiement d'une desserte renforcée par les transports en commun, le territoire communal permet à ce jour deux hypothèses entre l'entrée de ville nord (le carrefour Lazzaro) et l'entrée de ville sud (le carrefour des Grands Bureaux) :

- le passage par le plateau (en empruntant l'avenue du Pays de Caen) > **Hypothèse 1**
- le passage en bordure de la RD513 > **Hypothèse 2**

Dans l'attente de la décision concertée entre la ville et l'agglomération, les deux possibilités seront préservées.

HYPOTHÈSE 1

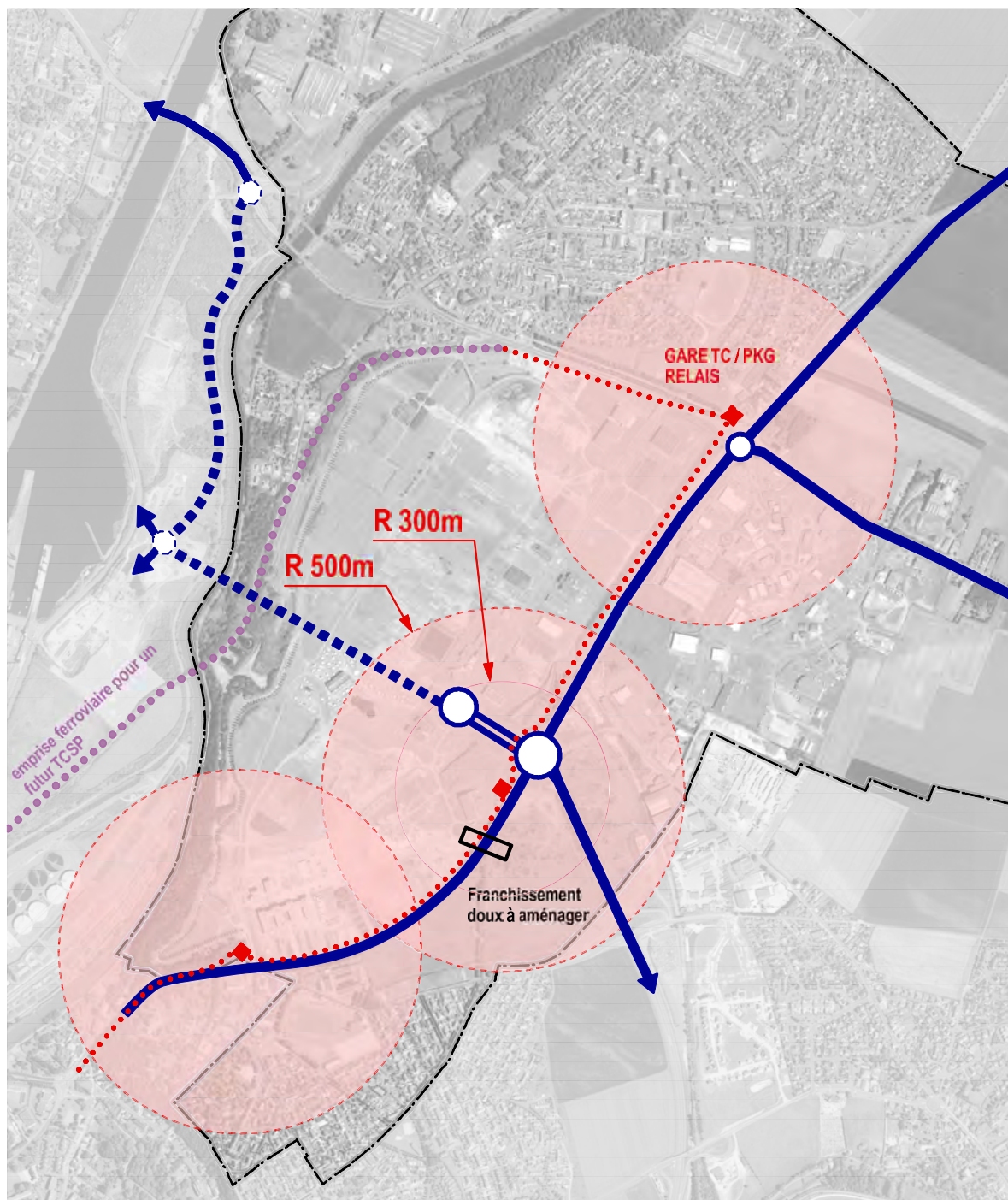


À ce stade de l'évolution de l'urbanisation sur la commune, cette seconde hypothèse est privilégiée par les élus. Elle ne remettrait pas en cause l'organisation actuelle et à venir du réseau sur la commune.

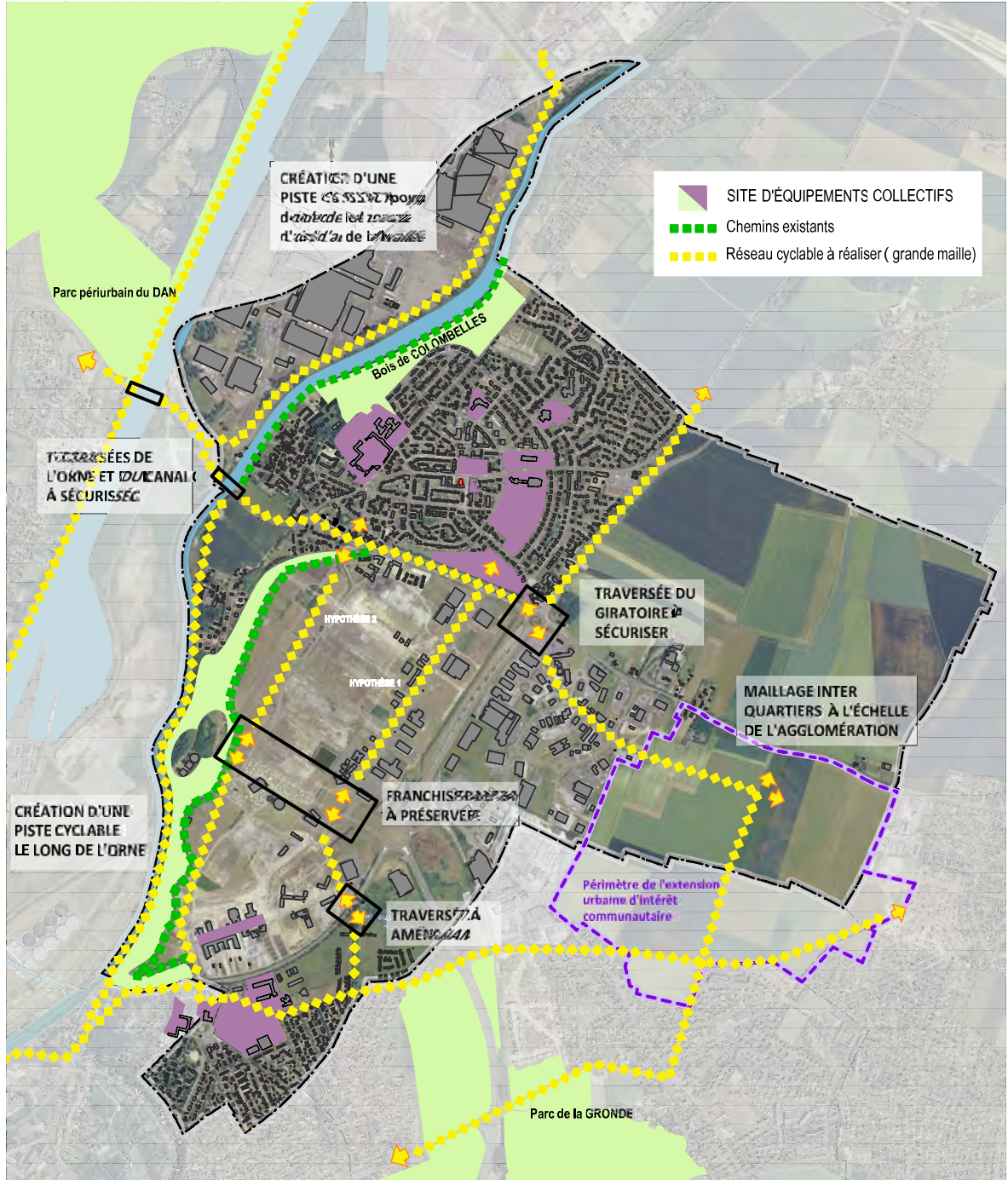
En effet, en concertation avec le Conseil Général, la création d'une grande station au nord-ouest du carrefour Lazzaro où se croiseront les Bus Verts du département et les bus Twisto de Caen-la-Mer et envisagée à court terme, dans le cadre de la desserte actuelle par les transports en commun.

Une voie pour un transport en commun en site propre pourrait être aménagée sur le bas côtés ouest de la RD513 (après la mise en service de la LIQN).

HYPOTHÈSE 2



Proposition pour un grand maillage cyclable



Aménager un réseau de voies cyclo-pédestre pour les déplacements du quotidien

Contribuer à la mise en place d'un réseau cyclable à l'échelle du quart nord-est de l'agglomération caennaise

Les différents pôles d'urbanisation de la commune sont séparés par de grandes infrastructures routières qui, lorsqu'il s'agit de les franchir, rendent périlleux les déplacements à pied ou en vélo. Ainsi, si la commune dispose dès à présent de sections de voies cyclo-pédestre, leur fréquentation est restreinte faute de continuités inter-quartiers et d'aménagements sécurisés aux carrefours.

De plus, ce réseau n'est pas suffisant pour faciliter l'accès en vélo (ou à pied) aux pôles d'emploi ou aux grands équipements et services (collège, nouveau centre commercial de Libéra, etc.).

En conséquence, les orientations suivantes seront mises en œuvre par les projets d'aménagement ou de réurbanisation :

- **pour développer un réseau cyclable à grandes mailles entre les grands pôles d'urbanisation**

Un réseau structurant de principe est proposé. Il reliera à terme les différents quartiers urbains entre eux, (pôles d'habitat, d'activités ou d'emplois) et avec le réseau structurant existant ou prévu dans cette partie de l'agglomération caennaise.

Ainsi :

- au nord, la piste cyclable qui borde l'Orne et dessert (partiellement) la zone d'activité de la Vallée, sera aménagée jusqu'à Blainville, pour desservir la zone portuaire ;
- à l'est, l'accès des cyclistes sera facilité et sécurisé dans la zone d'activité de Lazzaro ; ces aménagements pourront trouver leur place dans les larges espaces engazonnés qui bordent les voies ;
- l'extension urbaine prévue à l'est de Lazzaro comprendra un réseau cyclable structurant qui mettra en communication le nouveau quartier, avec celui prévu sur Giberville et en conséquence avec les quartiers pavillonnaires de Giberville et Cuverville.

Seront de plus envisagés :

- *Lors des études prévues pour relier Libéra au Plateau, au sud du giratoire de Normandial*: l'amélioration du lien cyclable entre Libéra et le centre-ville par le centre du Plateau.
- *Lors du réaménagement de la RD226 en avenue urbaine* : la reconfiguration du réseau cyclable pour permettre les échanges entre le centre-ville et Libéra en toute sécurité ;
- *Après réalisation de la LIQN* : l'opportunité de faciliter le passage des cyclistes sur la route qui borde l'Orne (ce passage évite le relief du plateau) pour rejoindre les zones d'activité de la vallée et le Bas de Colombelles ;

Ce réseau structurant est illustré ci-contre. Les liaisons indiquées sont à mettre en œuvre ou à préserver. Leurs tracés sur le schéma ne sont qu'indicatifs, ils seront précisés dans le cadre des études d'aménagement propres à chaque secteur ou à chaque programmation de travaux.

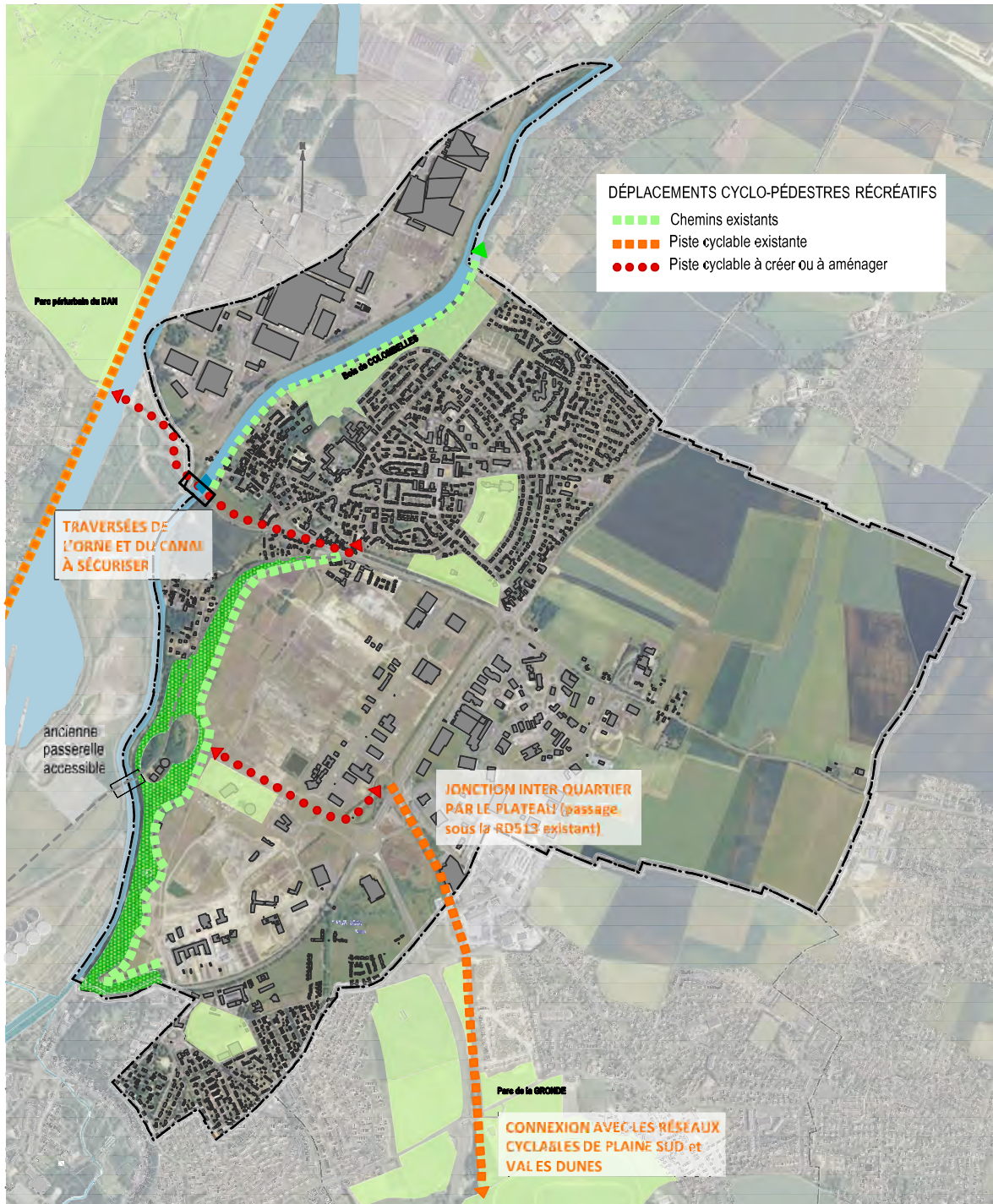
- **pour développer l'accessibilité en vélo des zones d'activités**

Redéployer une mobilité durable sur la commune, engage à reconsidérer l'accessibilité des pôles d'emploi, par les modes doux de déplacement.

Sur la vallée, le service de transport en commun disponible pour les employés de Renault Trucks, fait de la desserte cyclable un enjeu d'agglomération, plus que communal.



Schéma d'évolution des voies vertes pour les loisirs



Sur Lazzaro, le franchissement de la RD513 et de la RD403 rend sa desserte cyclable difficile. Pour autant, l'aménagement d'un vaste quartier urbain entre Cuverville, Giberville et Colombelles sera l'occasion de revoir cette situation.

- **pour relier les différents quartiers de la ville aux grands espaces de loisirs voisins**

Au centre du quart nord-est de l'agglomération caennaise, Colombelles est proche de grands espaces récréatifs : le poumon vert que Giberville a réservé sur son territoire de part et d'autre de la Gronde, le parc périurbain de la vallée du Dan au nord, et les continuités vertes des bords de l'Orne ou du canal.

Pour assurer la mise en lien de ces espaces avec les quartiers d'habitat de la commune, on projette :

- d'une part, la mise en continuité, à travers le plateau, de la voie cyclo-pédestre inscrite dans l'ancien chemin de fer minier (qui provient de la Plaine Sud) et de l'allée Cavalière ;
- d'autre part, en longeant le Bas de Colombelles, la mise en continuité de la piste cyclable qui borde le canal et du réseau cyclo-pédestre prévu le long du coteau de l'Orne ;

En conséquence, ce grand réseau desservira, le vaste espace boisé qui borde l'Orne qui comprend d'une part, la pointe et les coteaux du Plateau, d'autre part le parc aménagé par la ville de Colombelles ainsi que les pôles d'équipements récréatifs de la Cité du Plateau, et du centre-ville.

Ce réseau est illustré ci-contre. Les liaisons indiquées sont à mettre en œuvre ou à préserver. Leurs tracés sur le schéma ne sont qu'indicatifs, ils seront précisés dans le cadre des études d'aménagement propres à chaque secteur ou à chaque programmation de travaux.

- **pour sécuriser et faciliter le franchissement des axes routiers**

Un des principaux obstacles au développement des déplacements cyclables entre les différents pôles d'urbanisation (au-delà du relief, entre la ville de Caen et les quartiers du plateau) tient au difficile franchissement des ponts et des carrefours giratoires.

Le réaménagement de la RD513 et de la RD226 sera l'occasion de revoir les aménagements pour permettre des franchissements cyclo-pédestres sécurisés :

- au carrefour giratoire de Lazzaro ;
- au carrefour giratoire de Normandial ;
- au pont de Colombelles ;

De plus, le prolongement de la RD403 (LIQN) nécessitera d'anticiper dans sa conception le maintien de passages nord-sud entre Effiscience et Normandial et plus à l'ouest, d'assurer la continuité de l'allée Cavalière.

Enfin, pour donner plus de place aux modes doux de déplacements et faciliter l'accès au réseau de transport en commun (qui devrait être renforcé en bordure du plateau), un nouveau franchissement cyclo-pédestre sera aménagé (et sécurisé) entre Libéra et Effiscience, au sud du carrefour giratoire de Normandial. Il conduira à réévaluer l'intérêt de la passerelle initialement prévue plus au sud, par l'aménagement de la Z.A.C. Libéra.



Compléter et hiérarchiser le réseau routier

Hiérarchiser le réseau routier entre la desserte interquartier à l'échelle de l'agglomération et la desserte interquartier à l'échelle communale

Vu l'importance des trafics routiers qui transitent à travers la commune, en entrée d'agglomération ou dans le cadre d'échanges est/ouest, l'évolution de l'urbanisation impose de clarifier la hiérarchisation des voies routières et d'envisager la mise en place de nouvelles infrastructures.

Deux enjeux sont à prendre en compte. La création de la LIQN reportera sur le plateau une (grande) partie du trafic routier qui transite sur la RD226, ce qui autorisera son réaménagement à l'ouest du carrefour de Lazzaro. Mais les importants flux en amont du giratoire de Normandial sur la RD513 et depuis la section est de la RD226 seront maintenus. Les développements urbains de la dernière période engagent à reconsidérer les échanges entre les quartiers sud (Cité du Plateau/ Libéra d'une part, Effiscience d'autre part) et de ces quartiers avec Caen.

En conséquence, les orientations suivantes sont retenues. Elles visent à la mise en œuvre d'une nouvelle continuité tant fonctionnelle (axe de déplacement) que paysagère (*axe d'identité illustré en orange sur la carte de l'Armature paysagère*) entre la Place Mitterrand et la Place des Tilleuls, en passant par le centre du Plateau.

La hiérarchisation du réseau viaire est illustrée ci-après. Les nouvelles liaisons indiquées seront étudiées dans les projets urbains à venir.

- **Aménager l'avenue Jean Jaurès pour qu'elle devienne l'artère urbaine qui reliera la ville du XX^{ème} siècle à celle du XXI^{ème} siècle**

Cet enjeu est le principal défi urbain auquel la commune devra faire face lors de la prochaine étape de son développement. Il doit être relevé pour que la croissance urbaine au sud de la ville (que concrétise la ZAC Jean Jaurès) soit harmonieuse. Il suppose la création de la LIQN.

Ainsi, les projets à venir (d'urbanisation ou d'aménagement) contribueront à la création d'une nouvelle cohésion urbaine entre le centre-ville et l'ancien site industriel du plateau. Elle se traduira :

- par le réaménagement de la section de la RD226 qui va du carrefour de Lazzaro à la rue Raspail. Elle engagera à établir des liens nord/sud sécurisés et à donner de l'espace aux modes doux de déplacement (transports en commun et voies cyclo-pédestres).
- par l'évolution de l'urbanisation de part et d'autre de l'avenue, vers plus de mixité fonctionnelle et de densité.

La réorganisation de l'entrée de ville depuis le carrefour de Lazzaro permettra de parfaire le rôle dévolu à la nouvelle avenue. Elle contribuera à la hiérarchisation des trafics en proposant des aménagements qui dissuadent le trafic automobile de transiter par l'avenue plutôt que par la LIQN et qui facilitent, en entrée de ville, le recours aux modes doux de déplacements (parking-relais, station de bus, traversées cyclo-pédestres).

- **Aménager pour éviter la création d'une nouvelle coupure urbaine sur le Plateau**

Pour éviter la mise en place d'une nouvelle coupure entre le sud-ouest et le nord-ouest de la commune et en conséquence, éviter l'enclavement des quartiers qui seront créés sur l'ancien site industriel, lors de l'aménagement de la LIQN, plusieurs passages nord-sud pour les infrastructures de déplacements devront être réservés.

- **Envisager un nouveau lien routier au sud du carrefour Normandial**

A plus long terme, dans le cadre de la reconfiguration de la section la plus au sud de l'avenue urbaine qu'est la RD513 (entre la ville de Caen et le giratoire de Normandial) :

- La reconfiguration du carrefour des grands bureaux sera étudiée afin de donner plus de visibilité, depuis le sud, au quartier innovant qu'est Effiscience ;
- Les espaces nécessaires à l'aménagement d'un nouveau lien routier entre Libéra et Effiscience seront conservés ;

Nouveaux réseaux de déplacements / nouvelles intermodalités

Développer l'intermodalité aux nœuds de connexion des différents réseaux de déplacement

À l'intersection de chacun des nœuds du nouveau réseau de desserte de la commune, l'intermodalité sera favorisée. Ainsi :

- Les études de réaménagement de la RD513 et du carrefour de Lazzaro incluront la sécurisation des franchissements cyclo-pédestres, la création d'une station pour les deux réseaux de bus et d'un parking relais en entrée d'agglomération ;
- Le stationnement des cycles sera prévu aux abords des stations de transport en commun ;

De plus, l'extension du service Véol présent sur Caen, sera étudiée pour desservir le pôle économique du Plateau, dont les liens avec la gare de Caen mérite d'être développés.

Favoriser la mobilité numérique

Poursuivre l'aménagement de la desserte numérique lors de la création ou de la rénovation des quartiers de logements

Lors des études pour le renouvellement urbain du quartier de « la Cité Libérée », il est apparu indispensable d'associer le désenclavement numérique au projet de rénovation urbaine. La Ville de Colombelles a donc intégré les infrastructures nécessaires au déploiement du Très Haut Débit jusqu'aux logements (F.T.T.H - Fiber To The Home) lors de l'aménagement.

Cette démarche sera poursuivie.

Inscrire Colombelles dans la politique de service numérique déployée par Caen-la-Mer

Le développement et l'extension du réseau de communication à Très Haut Débit participent pleinement au dynamisme des zones d'activités du territoire. Ils seront poursuivis dans le cadre du schéma de déploiement du Très Haut Débit de Caen la Mer.

Carte du réseau projeté sur le territoire communal.



• ÉVOLUTION DU RÉSEAU VIAIRE : Réseau existant et hiérarchie



• **ÉVOLUTION DU RÉSEAU VIAIRE : Réseau à venir et hiérarchie**





Orientation 3 :

Construire le paysage de demain

La fin de l'activité sidérurgique (et en conséquence la suppression des nuisances environnementales qu'elle engendrait) a profondément modifié la place de Colombelles au sein de l'agglomération caennaise et le regard posé sur les différentes composantes de son territoire.

La réurbanisation engagée ses deux dernières décennies a changé la perception sur ses pôles d'emplois et d'habitat et, pour ses habitants, supprimé une partie des repères qui étaient les leurs.

Construire le paysage de demain est ainsi un défi autant identitaire, social qu'environnemental.

Il vise à la refondation d'une identité colombelloise forte, au sein de l'agglomération caennaise, ainsi qu'à la fédération des différentes composantes urbaines de la commune, grâce à un cadre de vie dont les aménagements et le paysage témoigneront d'une vision partagée de la ville multiple, hospitalière et solidaire.

Développer une nouvelle identité paysagère à l'échelle de la commune

Privilégier la contemporanéité des architectures et aménagements

Pour reconstruire son centre-ville ou réurbaniser l'ancien site industriel du plateau, les élus ont fait le choix de l'innovation architecturale. Elle inscrit ces nouveaux morceaux de ville dans leur époque et renouvelle l'image de la commune.

Cette approche sera poursuivie.

Elle conduira à laisser toute sa place à l'expression et à l'expérimentation architecturales et urbanistiques, dès lors qu'elles participent à la cohérence du paysage communal, qu'elles respectent ses continuités écologiques et expriment la qualité du cadre de vie de ses espaces collectifs.

Développer l'identité des espaces publics communaux par la mise en place d'un nouveau mobilier urbain

Partant du postulat que des éléments de mobilier urbain ou des typologies d'aménagements, jalonnant la ville nouvelle ou renouvelée, peuvent participer à la construction d'une identité de territoire, une réflexion a été engagée pour donner une place particulière à ces aménagements et équipements, afin d'accompagner la population dans les bouleversements urbains en cours, de faciliter l'appropriation des nouveaux lieux de vie et la construction de nouveaux repères.

Elle se concrétisera en première phase, avec l'aide d'un designer, par la réalisation d'assises et d'objets éoliens qui seront reproduits en plusieurs exemplaires et installés à différents endroits de la ville.

Elle pourra être poursuivie par la mise en œuvre d'aménagements et mobiliers qui identifieront la politique de «quartiers paisibles».



Préserver les principales composantes de l'identité paysagère des cités-jardins ou du patrimoine culturel communal

Préserver et mettre en valeur le patrimoine urbain, architectural et paysager

- **Les cités jardins**

De son histoire ouvrière et du moment particulier que fut la Reconstruction, la commune a héritée de trois cités jardins qui ont conservé leur cohérence urbaine et architecturale.

Ce sont :

- pour partie, **la cité du Plateau** dont l'ensemble urbain et la taille sont remarquables à l'échelle de l'agglomération caennaise ;
- **la cité du Calvaire**, petite cité en belvédère sur la vallée de l'Orne, aujourd'hui enclavée au sud de la RD226 ;
- **la cité Suédoise**, qui est l'une des dix cités du département construites après guerre, et la plus grande d'entre elles ;

Pour la préservation et la mise en valeur de leur cohérence architecturale, urbaine et paysagère, les orientations d'aménagement et le règlement définiront les dispositions applicables à l'extension et à l'aspect des constructions et de leurs abords (préservation des éléments de modénature, respect de leurs grandes caractéristiques architecturales, évolution de leurs aménagements paysagers, ...) en prenant en compte les modes de vie actuels.

Au sein de la Cité du Plateau, l'évolution des parcelles où se situent des constructions qui ne présentent pas d'intérêt particulier sera autorisée. Les autres constructions seront soumises au permis de démolir.

La Cité du Calvaire trouvera une nouvelle attractivité après le réaménagement de la RD226 et l'aménagement des abords du Plateau. Le point de vue sur la vallée, fermé par un alignement de garages, sera réouvert. De même, avec l'urbanisation des abords nord-ouest du Plateau de nouveaux liens urbains pourront être créés, dans le respect de la structure du quartier.

La structure paysagère de la cité Suédoise sera préservée, son identité architecturale renforcée lors de prochaines rénovations. L'opportunité du maintien des pins noirs sera étudiée, elle pourra conduire à la plantation d'une autre essence d'arbre, plus adaptée au contexte local.

- **Autres éléments paysagers remarquables**

Le règlement protégera les éléments végétaux structurants pour le paysage communal que sont les grands alignements d'arbres, l'allée Cavalière ou le Bois de Colombelles.

Il protégera de la démolition les constructions appartenant au patrimoine historique culturel et/ou architectural de la commune et définira les conditions de son évolution.

Ainsi :

- les périmètres de protection des deux monuments historiques de la commune seront revus pour être adaptés aux enjeux patrimoniaux ;
- la réinscription dans l'urbanisation à venir des deux symboles de l'activité industrielle passée, que sont le Réfrigérant et la Grande Halle sera étudiée et autant que possible concrétisée (eut égard à leur difficile et coûteux entretien).

Structurer une armature verte à l'échelle de la commune

Mettre le paysage au service de l'identité communale

Chaque projet d'urbanisation ou d'aménagement contribuera à la construction d'une « armature paysagère » qui répondra à plusieurs objectifs :

- Développer la qualité paysagère en partant des espaces collectifs et dessertes urbaines d'une part, des continuités et espaces naturels (à préserver) d'autre part ;
- Développer ou restaurer les continuités écologiques en valorisant la biodiversité ordinaire ;
- Faciliter l'accès aux espaces naturels et récréatifs depuis chaque quartier de la commune.

L'idée de cette armature qui devra être interprétée par chaque projet d'aménagement et d'urbanisation, est illustrée ci-après.

Elle reposera d'une part sur les principaux espaces végétalisés qu'ils soient des naturels ou aménagés pour des pratiques récréatives, d'autre part sur des structures paysagères existantes ou à constituées (telles que des alignements d'arbres, des clôtures vertes ou des continuités plantées ou engazonnées), .

Elle intégrera les éléments architecturaux ou mobiliers (voir plus haut) qui contribueront à la lisibilité de sa cohérence, mais aussi les espaces verts et les clôtures privatives qui mettent en place des continuités vertes de proximité intéressantes du point de vue de la biodiversité ordinaire.

Refonder les liens entre la vallée et le plateau

La ville a longtemps eu un lien ambivalent avec les espaces de la vallée, du fait de leur vocation essentiellement industrielle et portuaire. Les points de vue existants depuis la commune ou les cheminements le long des berges sont peu valorisés.

Nota : la commune ne comptant dans son territoire que quelques dizaines de mètres carrés de la berge droite du canal, la continuité écologique (nécessaire) n'est pas un enjeu à son échelle.

Aussi, pour une reconquête environnementale de ses espaces naturels remarquables et pour réinstaurer des liens physiques et visuels entre la ville en devenir et la vallée, il est retenu de :

- **pour restaurer la continuité écologique des rives de l'Orne,**

La consolidation des berges de l'Orne, indispensable à la prévention des inondations dans la vallée industrielle, s'accompagnera d'une reconquête environnementale des espaces naturels qui la bordent.

Le chemin de halage sera aussi restauré pour s'inscrire dans le maillage de voies douces qui relie l'agglomération caennaise à la baie de l'Orne.

- **pour préserver la continuité écologique des milieux naturels du coteau ouest du plateau**

Celui-ci est aujourd'hui occupé par des boisements qui contribuent à la stabilisation des terres. Leur continuité sera préservée (sauf interruption marginale pour le passage de voies de liaison).



- **pour réinstaurer des liens visuels entre le plateau et la vallée**

Le plateau et la vallée étant promis à d'importants développements urbains,

- les projets d'urbanisation du Plateau valoriseront des principaux points de vue (qu'ils préciseront) depuis l'espace public ;
- le point de vue depuis le belvédère de la Cité du Calvaire sera restauré ;
- le point de vue depuis le coteau qui borde l'église du bas de Colombelles sera protégé et mis en valeur ;

Donner toute sa place à la biodiversité ordinaire et aux continuités écologiques de proximité

- **Promouvoir la gestion différenciée des espaces verts**

La gestion différenciée des espaces verts a pour principe d'adapter l'entretien des espaces verts à chaque usage avec pour objectifs des pratiques plus «durables» (réduction des intrants, gestion de la flore invasive, gestion économe de la ressource eau, ...). Elle est dès à présent mise en œuvre par la Ville de Colombelles sur le centre-ville dans le cadre de la Gestion urbaine de Proximité et sur les ZAC Libéra et Jean Jaurès.

Elle sera progressivement étendue à l'ensemble du territoire urbain. Pour cela, la Ville a engagé la rédaction d'un «Plan de Gestion différenciée des Espaces verts communaux» que les espaces verts à venir devront prendre en compte lors de leur conception.

Des actions de sensibilisation seront de plus régulièrement entreprises auprès des habitants de la commune afin de les amener à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et leur consommation d'eau dans la pratique du jardinage.

- **Promouvoir la réduction des déchets verts à la source**

Pour réduire les ressources et énergies utilisées, le recours au compostage et à la récupération des eaux de pluie pour le jardinage sera favorisé sur l'ensemble de la commune, dans le cadre de la politique conduite par Caen-la-Mer.

De plus afin de réduire les déchets verts à la source, le recours à des espèces à pousse lente sera prescrit en particulier pour la plantation des clôtures vertes.

- **Prendre en compte le développement de la biodiversité ordinaire, lors de la création de nouveaux quartiers**

Le plan de composition des nouveaux quartiers favorisera la mise en continuité des jardins et espaces verts et la mise en œuvre de clôtures adaptées à la circulation des espèces.

